



## Urgent regroupement familial

Par **najia**, le **04/06/2010** à **17:13**

Bonjour,

salut a ts qui lisent mon message.alors je ss marocaine marié avec un marocain qui reside en france.

on est marié au maroc il a deposer une demande de regroupement familiale 22/10/2009.lui il travail bien il a son logement.après j'etai convoqué pour passer le test des valeurs de la republique francaise le 05/12/2009 je l'ai reussi alors puisque mon mari n'as pas de nationalité francaise alors ils mont di d'attendre la convocation de la visite medicale.alors j'aimerais bien savoir est s'apprend plus de temps.et aussi il ya un prob que mon mari il a un casier judiciaire est ce que s'a influence .

merci de me lire et merci 1000000 fois si vous me repandre

Par **chris\_idv**, le **06/06/2010** à **00:31**

Bonjour,

La visite médicale intervient normalement dans les 3 mois après le test de langue française, parfois davantage.

Concernant le casier judiciaire de votre mari cela n'a à priori pas été un obstacle à l'obtention de son titre séjour par contre en fonction de la nature de la condamnation cela sera probablement un obstacle s'il envisage de solliciter la nationalité française.

Si par contre votre mari a volontairement menti pour cacher son casier judiciaire lors de sa demande de titre de séjour et que l'administration française en est informée à postériori là

cela risque d'empêcher le renouvellement de son titre de séjour, voir en cas extrême de déclencher son expulsion.

Cordialement,

Par **najia**, le **06/06/2010** à **01:53**

merci bcp pour votre reponse mais mon mari n'as menti en ce qui concerne le casiers judiciaire.il a deposer ts ses papiers voila.et il change son titre de sejour sans obstacles